



INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE



Institut national
de la santé et de la recherche médicale

COMITE NATIONAL DES REGISTRES – MALADIES RARES

Paris, le 2 janvier 2009

ISP/SL-CJ/CNR-MR2008 – DIR-FW-001.2009

Personnes chargées du dossier :

F. SUZAN – InVS : 01 55 12 53 09

S. LEDOUX – Inserm : 01 44 23 61 98

Registre de l'Histiocytose Langerhansienne
Centre de Référence des histiocytoses
Service d'Héματο Oncologie
Hôpital Trousseau
26, avenue du Dr Netter
75012 PARIS

A l'attention de Monsieur Jean DONADIEU

Objet : avis rendu par le CNR-MR pour la qualification du registre

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis rendu par le Comité National des Registres Maladies Rares (CNR-MR), lors de la séance du 09 décembre 2008, concernant la qualification du registre référencé ci-dessus.

Cet avis est FAVORABLE, et couvre une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Le CNR-MR souhaite accompagner cet avis du commentaire suivant :

Le CNR-MR conseille au responsable du registre de renforcer son équipe afin de mener à bien les projets ambitieux qu'il propose.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Madame le Docteur Françoise WEBER
Directrice Générale de l'InVS

Monsieur le Professeur André SYROTA
Directeur Général de l'Inserm

Secrétariat CNR-MR :

Département Maladies Chroniques et Traumatismes
Institut de Veille Sanitaire – 12, rue du Val d'Osne – 94415 Saint-Maurice Cedex
Tél. : 01.41.79.68.50 – Fax : 01.41.79.69.95

Secrétariat CNR-MR adjoint :

Institut thématique Santé Publique
Inserm – 101, rue de Tolbiac – 75654 Paris Cedex 13
Tél. : 01 44 23 67 47 – Fax : 01.44.23.60.82